



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

STRATÉGIE DE FAÇADE MARITIME

Annexe 3 : arrêté ministériel
définissant le bon état écologique

L'arrêté du 9 septembre 2019 relatif à la définition du bon état écologique des eaux marines et aux normes méthodologiques d'évaluation en vigueur est consultable sur :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000039130954>.

Cet arrêté a été mis à jour et soumis à consultation du 15 juillet au 16 octobre 2025 ; un nouvel arrêté sera pris d'ici à l'adoption de la stratégie de façade.